



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

COMMISSION DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT DE L'ALLIER

Sections Lois du jeu

Réunion section lois du jeu du lundi 11 novembre 2024 à 18h00 – siège du district – Cosne d'Allier

* **Présents** : Olivier BARNAUD – Alvaro DE OLIVEIRA – Jens RECHER

* **Excusé** : Grégoire CHARPIN

● **Préambule**

- La décision ci-après de la section « Lois du jeu » est susceptible d'appel devant la Section des Lois du jeu et Appels de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, ainsi que l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Réserve technique N°1

1. **IDENTIFICATION**

Match : Match, Challenge Chatillon-Thevenin, USVBB /Moulins Yzeure Et., du 26 octobre 2024

Score : 1-1 à la fin du match (10 – 11 TAB)

Réserve déposée par UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS

2. **INTITULE DE LA RÉSERVE**

« Confirmation de la réserve technique concernant le nombre de tireurs lors de la séance de tirs au but ».

3. **NATURE DU JUGEMENT**

Après lecture :

- de la feuille de match
- du mail de l'USVBB en date du lundi 28 octobre 2024 à 06:59

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier – BP 01 - 03430 Cosne-d'Allier - Téléphone : 04 70 07 51 33
secretariat@allier.fff.fr
allier.fff.fr



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

Après audition :

- de MM. GEORGEOT David (E/DR) et MOTA CARNEIRO Nuno Miguel (cap.) du club de l'USVBB ;
- de MM. JACQUELIN Noël (E/DR) et BERTON Loan (cap.) du club de l'Etoile Moulins Yzeure ;
- de M. MORLAT Bruno, arbitre de la rencontre accompagné de M. TRONCIN Jean-Pierre, représentant des arbitres au comité directeur;

La section « Lois du jeu » jugeant en première Instance,

4. RECEVABILITÉ

- Attendu que la réserve technique a été déposée par le dirigeant responsable du club requérant à la fin de la rencontre dans le vestiaire ;
- Attendu que le délégué principal de la rencontre M. CHEVROT David, a informé l'arbitre, préalablement au démarrage de la séance de tirs au but, que, suite à l'exclusion d'un joueur de l'équipe de l'USVBB, un joueur de l'EMY « ne devait pas tirer » ;
- Attendu que l'arbitre confirme avoir demandé au dirigeant responsable de l'EMY le nom d'un joueur « qui ne tirerait pas » et que ce même dirigeant lui a répondu que « le gardien ne tirerait pas » ;
- Attendu que M. GEORGEOT David, dirigeant responsable de l'USVBB confirme n'avoir à aucun moment évoqué la possibilité de déposer une réserve technique, ni avant le démarrage de la séance, ni avant le deuxième tir du n°4 de l'EMY ;
- Attendu que M. GEORGEOT David, dirigeant responsable de l'USVBB confirme avoir émis la volonté de déposer une réserve technique sur la tablette, « sur le terrain, mais après la fin de la séance de tirs au but » ;
- Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF précise que « ***les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables : être formulées, pour les rencontres des catégories de jeunes, par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu*** » ;

En conséquence, la section « Lois du jeu » dit la RÉSERVE **IRRECEVABLE EN LA FORME.**

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier – BP 01 - 03430 Cosne-d'Allier - Téléphone : 04 70 07 51 33
secretariat@allier.fff.fr
allier.fff.fr



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

5. **DÉCISION**

Par ces motifs,

La section « Lois du jeu » déclare **LA RÉSERVE IRRECEVABLE**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District pour homologation du résultat acquis sur le terrain sous réserve d'éventuelles autres procédures.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

Le président de la CDA

Alvaro DE OLIVEIRA

Le secrétaire de séance

Jens RECHER

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier – BP 01 – 03430 Cosne-d'Allier – Téléphone : 04 70 07 51 33

secretariat@allier.fff.fr

allier.fff.fr